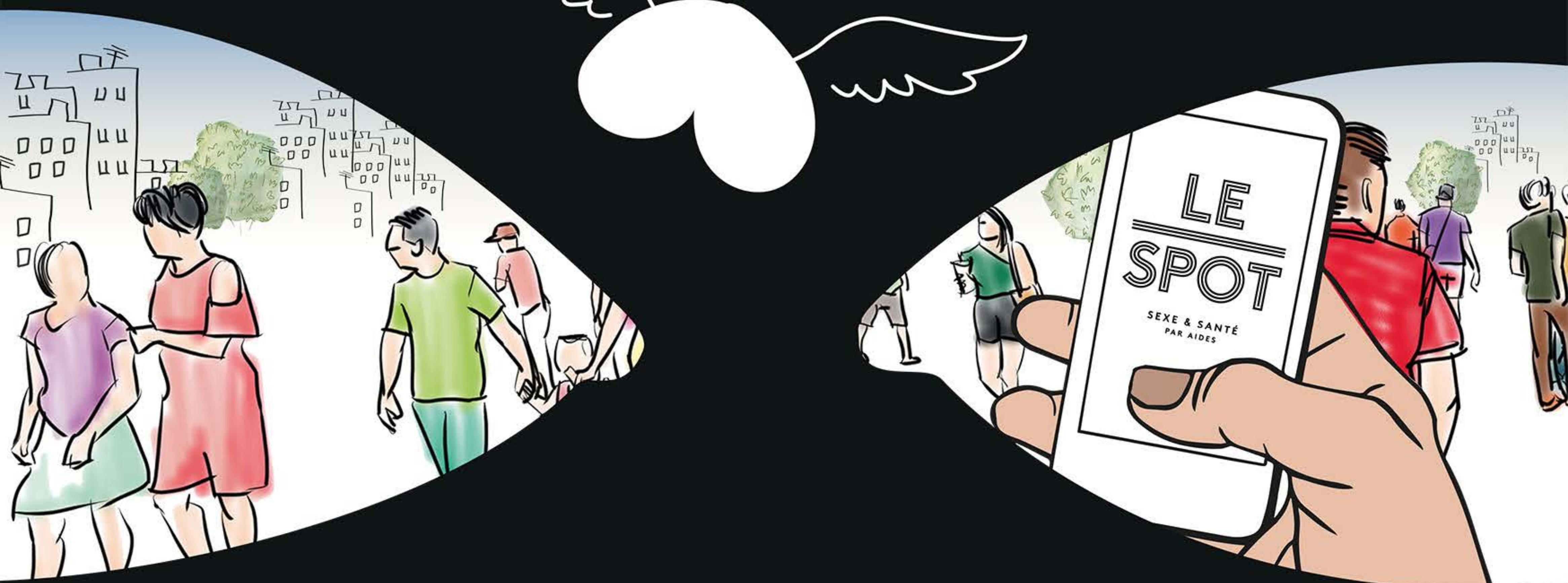


AVEC LA NOTIFICATION FORMULÉE AUX PARTENAIRES INFORMER, C'EST PROTÉGER



EN SAVOIR + ET ACCÉDER
AU FORMULAIRE



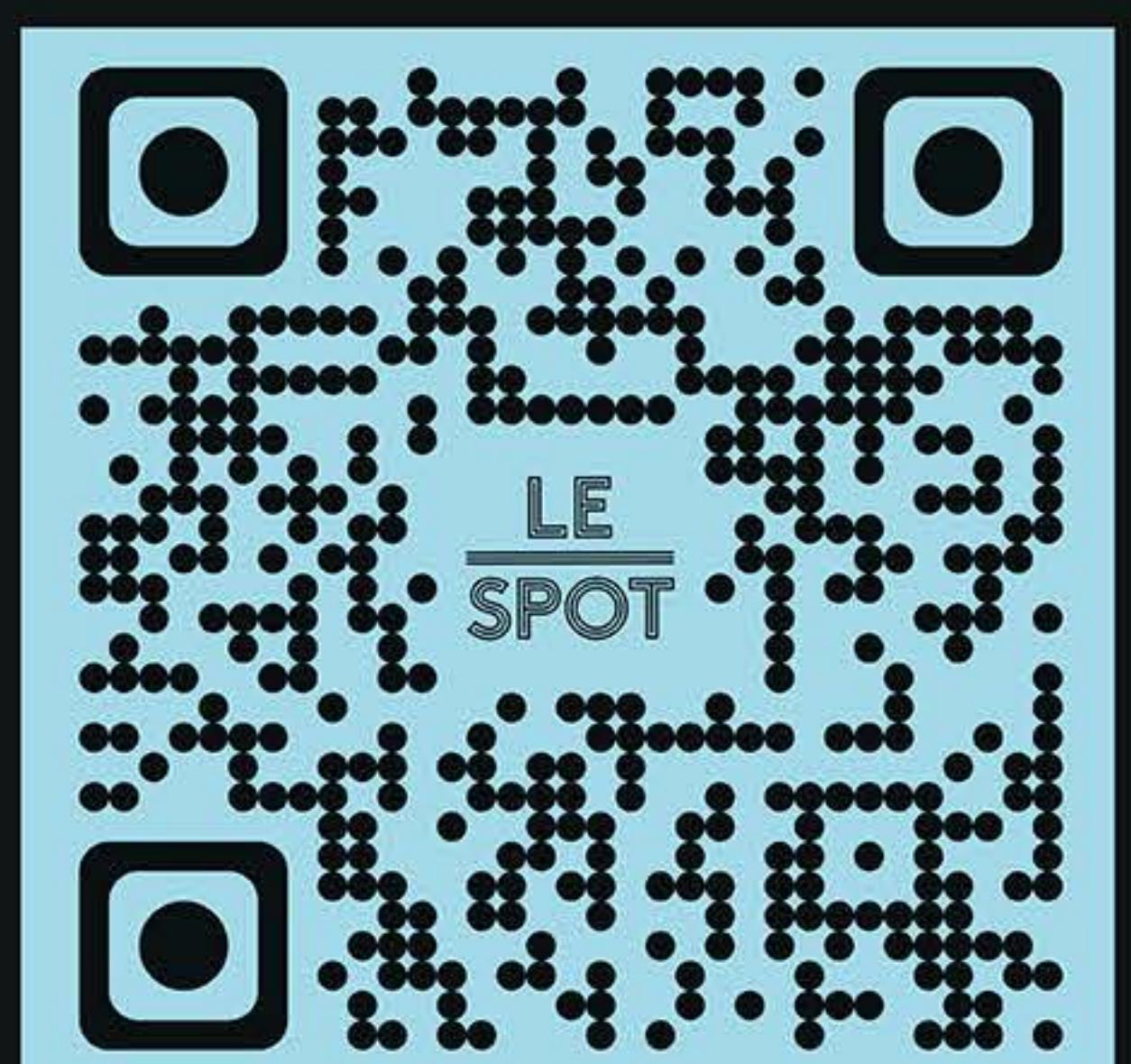
INFORMER MES PARTENAIRES
QUE J'AI UNE IST ? JE N'OSE PAS...



INFORMER C'EST : UNE VOLONTÉ INDIVIDUELLE,
DANS LE RESPECT DE LA VIE PRIVÉE ET SANS
CONSERVATION DE DONNÉES



INCITER ANONYMEMENT SES PARTENAIRES
À SE FAIRE DÉPISTER, C'EST DÉSORMAIS
POSSIBLE !



www.longchamp.lespot.org

